

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**ENSYSTEX Europe**

16 avenue de la Forêt

33320 EYSINES - FRANCE

Téléphone : +33 (0)5 56 47 84 27

Fax : +33 (0)5 56 47 77 56

E-mail: [info-france@ensystex.com](mailto:info-france@ensystex.com)**Nature chimique :** Liquide prêt à l'emploi**Nom commercial :** **ECOTHOR AQUATAIN AMF™****Utilisation du produit :** **contrôle écologique des larves de moustiques****Date de création :** **Mars 2017****Date de publication :** **Avril 2017** avec validité de 5 ans à compter de cette date.**N° d'appel d'urgence ORFILA ( INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)**

## SECTION 2 : Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classifié dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations ultérieures. De toute façon, comme le produit contient des substances dangereuses il doit être accompagné par une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et ultérieures modifications. Les informations supplémentaires concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont incluses aux points 11 et 12 de cette fiche.

**Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications ultérieures**

SYMBOLES DE DANGER Aucun

PHRASES H: Aucune

**Éléments d'étiquetage**

Symboles de danger: Aucun

*" Fiche de données de sécurité disponible sur demande"*

Conseils de prudence (P):

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 Tenir hors de la portée des enfants.

**Autres dangers**

Selon les informations disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB à un taux supérieur à 0,1 %.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Produit liquide destiné au contrôle des moustiques.

Ingrédients	N° CAS	Conc. [%]	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	STEL (mg/m <sup>3</sup> )
Huile minéral blanc (CE 232-455-8, EU INDEX // N.REG. 01-2119487078-27-0010)	8042-47-5	7-8%	non déterminé	non déterminé
Polydiméthylsiloxane (PDMS silicone) (EINECS //, EU INDEX //, Reg n° : non répertorié)	63148-62-9	86-90%	non déterminé	non déterminé

Le texte complet des indications de danger (H) figure au ch16 de la fiche.

## SECTION 4 : Premiers secours

**Informations générales :**

**Mesures générales :** En cas d'incertitude ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin et lui donner les informations qui se trouvent sur l'étiquette et sur cette fiche. En cas de blessure, les premiers secours doivent être assurés par du personnel qualifié, afin d'éviter d'ultérieures complications ou blessures.

**Contact avec les yeux :** Enlever éventuelles lentilles de contact Laver abondamment avec de l'eau, si possible eau courante, pendant au moins 10' ; ensuite, protéger les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre et bien sec. CONSULTER UN MEDECIN. Ne pas utiliser de collyre ou pommade avant avoir consulté un ophtalmologiste.

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Rincer les parties du corps qui ont été en contact avec le produit avec de l'eau courant et du savon.

**Inhalation :** Transporter au dehors et garder au repos. Si le malaise continue, consulter un médecin.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Ingestion:** Consulter immédiatement un médecin et lui montrer la fiche de sécurité. Ne pas provoquer le vomissement.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques particuliers d'incendie :** En cas d'incendie, émission de gaz toxiques et de vapeurs irritantes. Risque de surpression et d'explosion des contenants exposés au feu.

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction adaptés :** Poudre, CO<sub>2</sub>, eau nébulisée, mousse.

**Moyens d'extinction à éviter :** Jet d'eau L'eau n'est pas efficace pour éteindre les incendies, mais peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients exposés aux flammes et prévenir les explosions.

### Conseils aux pompiers

**Équipement de protection :** Équipement normal de lutte contre les incendies, comme respirateur alimenté à l'air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison anti flamme (EN469), gants anti flamme (EN 659) et bottes pour pompiers (HO A29 ou A30).

**Procédures spéciales :** Limiter la propagation. Rester sous le vent. Ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas jeter les eaux d'extinction dans l'environnement.

**Point d'éclair :** Pas de données.

**Limite supérieure d'inflammabilité :** Pas de données.

**Limite inférieure d'inflammabilité :** Pas de données.

**Température d'auto-inflammation :** Pas de données.

**Classe d'inflammabilité :** Pas de données.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (voir paragraphe 8). Ne pas fumer ou utiliser des flammes libres.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Garder le produit à distance des conduits d'évacuation, des eaux fluviales et marines afin d'éviter toute pollution (le cas échéant, avertir les autorités compétentes).

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de dispersion au sol, ramasser le produit à l'aide d'un balai et d'une pelle mais sans soulever la poussière.

Déposer le matériel ramassé dans les conteneurs pour le traitement des déchets (voir par. 13).

### Référence à d'autres rubriques

Pour de plus amples informations concernant la protection individuelle et l'élimination, voir les par. 8 et 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

**Manipulation :** Ne pas manger, boire et fumer. Porter des vêtements de protection appropriés (voir 8). Après avoir manipulé le produit, rincer les mains à l'eau et savon: assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

**Stockage :** Conserver dans l'emballage original fermé, à distance des aliments et des boissons, et dans un lieu non accessible aux enfants et aux animaux domestiques. Conserver à des températures inférieures à 50°C.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### Paramètres de contrôle

Nom du produit/ingrédient / Valeurs limite d'exposition	Nom du produit/ingrédient Valeurs limite d'exposition
Huile minéral blanc	Huile minéral blanc ACGIH TLV (États Unis) Notes: (Huile minérale) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (partie respirable) 8 heure(s).

### Contrôles de l'exposition

Précautions générales : Utiliser le mélange conformément aux indications de cette fiche. Utiliser l'équipement de protection individuelle indiqué dans ce paragraphe.

**Protection des voies respiratoires :** Dans les pièces peu aérées risquant de présenter une haute concentration de mélange, protéger les voies respiratoires avec un dispositif adapté (masque avec filtre A).

**Protection des mains :** Utiliser des gants résistants aux produits chimiques selon l'EN 374.

**Protection des yeux :** Utiliser des lunettes avec protections latérales en cas de risques de contact avec les yeux. Prévoir des douches et lavages oculaires à utiliser en cas d'urgence.

**Protection de la peau :** Utiliser une blouse de protection.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Contrôle de l'exposition environnementale**

Les émissions des processus de production, appareils de ventilation compris, doivent être contrôlées conformément aux normes de protection de l'environnement.

Ne pas évacuer les résidus de produit avec les eaux usées ni dans les cours d'eau.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

<b>Description physique et couleur :</b>	Liquide de couleur claire
<b>Odeur :</b>	Faible odeur
<b>Point d'ébullition :</b>	ND
<b>Point d'inflammabilité:</b>	supérieur à 101,1°C pas hautement inflammable
<b>Point de congélation/point de fusion :</b>	ND
<b>Composés volatils :</b>	ND
<b>Pression de vapeur :</b>	ND
<b>Densité de vapeur :</b>	ND
<b>Densité :</b>	ND
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>pH :</b>	ND
<b>Volatilité :</b>	ND
<b>Seuil olfactif :</b>	ND
<b>Taux d'évaporation :</b>	ND
<b>Coefficient de répartition huile/eau :</b>	ND
<b>Viscosité :</b>	300 cST à 40°C
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	ND

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**Réactivité :** Aucun risque de réaction particulier au contact avec d'autres substances en conditions d'utilisation normale.

**Stabilité chimique :** Stable en conditions d'utilisation et de stockage normales.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Non prévues.

**Conditions à éviter :** Éviter toute surchauffe, charge électrostatique ou source d'allumage.

**Matières incompatibles :** Conserver à l'écart d'agents oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique entraîne la formation de substances dangereuses.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

**Principes d'action :** ECOTHOR AQUATAIN AMF™ a une action exclusivement physico-mécanique. Une fine couche de silicone est générée à la surface de l'eau après son application et bloque le cycle de développement du moustique: elle empêche les larves et les pupes d'avoir accès correctement à l'oxygène atmosphérique nécessaire à leur développement jusqu'au stade adulte. Les larves et les pupes ne peuvent se fixer à la surface de l'eau et meurent asphyxiées. Par sa faible tension de surface il a également un impact sur la ponte des moustiques femelles qui ne déposent plus leurs œufs sur les surfaces des eaux traitées.

**Inhalation :** La préparation a une toxicité non significative. Ne jamais respirer la préparation.

**Ingestion :** La préparation a une toxicité non significative.

**Contact avec la peau :** La préparation a une toxicité non significative. Éviter tout contact direct avec la préparation.

**Contact avec les yeux :** La préparation a une toxicité non significative. Éviter tout contact direct avec la préparation.

**Informations toxicologiques :** Huile minérale blanche: LD50 (Orale): > 5000 mg/kg rat; LD50 (Cutané): > 2000 mg/kg rat;

LD50 (Inhalation): > 5000 mg/kg rat.

**Classification des ingrédients dangereux**

Ingrédient

Phrases de risque

Aucun ingrédient mentionné dans la base de données HSIS (Système d'informations sur les substances dangereuses) n'est présent dans ce produit à des concentrations dangereuses.

**SECTION 12 : Informations écologiques**

**Toxicité :** Huile minéral blanc: NOEC chronique poissons > 100 mg/l (96 heures), NOEC chronique crustacés > 100 mg/l (48 heures), NOEC chronique algues/plantes aquatiques > 100 mg/l (72 heures).

**Persistence et biodégradabilité :** Aucune information disponible.

**Potentiel de bioaccumulation :** Aucune information disponible.

**Mobilité dans le sol :** Aucune information disponible.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Aucune information disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Autres effets néfastes** : Aucune information disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

**Généralités** : Récupérer si possible. Se conformer aux dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas jeter les emballages, même vides, dans l'environnement. Les résidus doivent être classés, stockés et envoyés dans un centre de traitement adapté. Pour une utilisation non professionnelle, le récipient entièrement vide peut être éliminé avec les déchets ménagers.

**Classification** : La classification des déchets par leur producteur est obligatoire. Possibles codes CER : 07 04 13 (déchets solides contenant des substances dangereuses), 16 03 05 (déchets organiques contenant des substances dangereuses).

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

**Numéro ONU** : Sans objet

**Nom d'expédition des Nations unies** : Sans objet

**Classe(s) de danger pour le transport** : Sans objet

**Groupe d'emballage** : Sans objet

**Dangers pour l'environnement** : Sans objet

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Sans objet

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** : Information non pertinente

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso : aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 : aucune

Substances sur liste des candidats (Art. 59 REACH) : aucune

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH) : aucune

Substances sujettes à obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 : Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam : Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm : Aucune

Contrôles sanitaires

Aucune information disponible.

**Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été élaborée pour le mélange et les substances contenues dans ce dernier.

### SECTION 16 : Autres informations

**Cette FDS contient uniquement des informations relatives à la sécurité. Pour d'autres types de données, se référer à la littérature sur le produit.**

**Généralités** : Les informations fournies dans cette fiche de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience du produit, et ne sont pas exhaustives. Sauf indication contraire, elles s'appliquent à un produit conforme aux spécifications. En cas de combinaison ou de mélange, vérifier l'absence de tout danger. L'utilisateur est en tout état de cause tenu de vérifier que les informations concernant l'utilisation prévue sont exactes et complètes. L'utilisateur n'est en aucun cas dispensé de respecter la totalité des normes législatives, administratives et des réglementations relatives au produit, à l'hygiène, à la sécurité des travailleurs et à la protection de l'environnement. Pour de plus amples informations concernant le mélange, consulter l'étiquette apposée sur l'emballage de ce dernier.

#### Texte des indications de danger (H) citées aux par. 2-3 de la fiche :

Asp. Tox. 1 Toxicité en cas d'inhalation, catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### Légende :

- ADR : Accord européen pour le transport routier des marchandises dangereuses

- N° CAS : N° du Chemical Abstract Service

- CE50 : Concentration produisant des effets sur 50 % de la population soumise à essais

- N° CE : N° identification ESIS (archives européennes des substances existantes)

- CLP : Règlement CE 1272/2008

- DNEL : Niveau dérivé sans effet

- EmS : Calendrier d'urgence

- GHS : Système harmonisé mondial pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- IATA DGR : Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'association internationale du transport aérien
- IC50 : Concentration d'immobilisation sur 50 % de la population soumise à essais
- IMDG : Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO : Organisation maritime internationale
- N° INDEX : N° d'identification à l'annexe VI du CLP
- LC50 : Concentration mortelle 50 %
- LD50 : Dose mortelle 50 %
- OEL : Niveau d'exposition professionnelle
- PBT : Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC : Concentration environnementale prévisible
- PEL : Niveau d'exposition prévisible
- PNEC : Concentration prévisible sans effets
- REACH : Règlement CE 1907/2006
- RID : Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV : Valeur de seuil
- TLV CEILING : Concentration ne devant être dépassée à aucun moment de l'exposition professionnelle.
- TWA STEL : Limite d'exposition à court terme
- TWA : Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC : Composé organique volatil
- vPvB : Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK : Classe de danger aquatique (Allemagne).

**Norme de référence :**

Les indications fournies par les normes européennes suivantes doivent être respectées :

- \_ Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) ;
- \_ Directive 98/24/CE (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques des agents chimiques) transposée par le décret-loi 81/2008 ;
- \_ Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) ;
- \_ Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP) ;
- \_ Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen ;
- \_ Banque de données sur les substances GESTIS – IFA (Institute für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung).

CETTE FDS RÉSUME LES MEILLEURES CONNAISSANCES DONT NOUS DISPOSONS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS SUR LES RISQUES DU PRODUIT POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ET SUR LA MANIÈRE DE LE MANIPULER ET L'EMPLOYER DE FAÇON SÉCURISÉE SUR LE LIEU DE TRAVAIL. CHAQUE UTILISATEUR DOIT PASSER EN REVUE CETTE FDS AU REGARD DU CONTEXTE DANS LEQUEL LE PRODUIT SERA MANIPULÉ ET EMPLOYÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL.

SI DES ÉCLAIRCISSEMENTS OU DES INFORMATIONS PLUS COMPLÈTES SONT NÉCESSAIRES POUR ASSURER UNE ÉVALUATION DES RISQUES APPROPRIÉE, L'UTILISATEUR EST INVITÉ À CONTACTER NOTRE SOCIÉTÉ, AFIN QUE NOUS PUISSIONS ESSAYER D'OBTENIR DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA PART DE NOS FOURNISSEURS.

NOTRE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS VENDUS EST SOUMISE À NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DONT UNE COPIE EST ENVOYÉE À NOS CLIENTS ET EST ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR DEMANDE.

Veuillez SVP lire attentivement toutes les étiquettes avant d'utiliser le produit.